

MAIRIE DE BEAUFORT
SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 22 mars 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 15 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, MORAND Céline, BURDET Nelly, HORNECKER Justine, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, MENOTTO Sylvain

ABSENT REPRESENTÉ : M. VIALLET Bruno par Mme VIBERT Séverine

ABSENT : M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MIRABAIL Jean-Pierre

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, les demandes de subventions à solliciter pour les projets retenus aux budgets 2021.

Installation de M. Sylvain MENOTTO, Conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Frédéric BOUCHAGE, élu sur la liste « Agir ensemble pour Arêches Beaufort, pour le Beaufortain » a présenté, par courrier en date du 20 février 2021 réceptionné en Mairie le 23 février 2021, sa démission de son mandat de Conseiller municipal.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités territoriales, ce courrier a été adressé pour information à la Sous-Préfecture le 26 février 2021.

En application de l'article L270 du Code Electoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Monsieur Sylvain MENOTTO, suivant sur cette liste, est donc appelé à remplacer Monsieur Frédéric BOUCHAGE au sein du Conseil municipal. En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui

se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L270 du Code Electoral, Monsieur Sylvain MENOTTO est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

Monsieur Le Maire souhaite à Monsieur MENOTTO, au nom des membres du Conseil municipal, la bienvenue dans ses nouvelles fonctions au sein de la collectivité et adresse ses remerciements à Monsieur Frédéric BOUCHAGE pour le travail accompli lors de cette première année du mandat.

Modification des Commissions et des délégations

Les Commissions municipales ont été mises en place au cours de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2020, tout comme les délégations données aux élus au sein de divers organismes.

S'agissant de l'intégration de M. MENOTTO au sein des commissions municipales, les propositions seront validées lors du prochain Conseil Municipal. Le Conseil décide d'attribuer à M. Sylvain MENOTTO l'indemnité allouée aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux selon les taux définis en séance du 29 mai 2020.

S'agissant des délégations, il est nécessaire de désigner rapidement les élus appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMAB et de l'Office de Tourisme (en remplacement de M. Frédéric BOUCHAGE).

M. Le Maire sollicite les candidats au poste d'administrateur de la SEMAB : se déclarent candidats, M Bruno VIALLET, M. Sylvain MENOTTO et Mme Florence ROUX NOUVEL.
Suite au vote réalisé à bulletin secret, M. Sylvain MENOTTO est élu (8 Voix), Bruno VIALLET (7 Voix), Florence ROUX NOUVEL (3 Voix).

M. Le Maire sollicite les candidats au poste de délégué au sein de l'Office de Tourisme : se déclarent candidats, Mmes Justine HORNECKER et Céline MORAND.
Suite au vote réalisé à bulletin secret, Mme Justine HORNECKER est élue (15 Voix), Céline MORAND (3 Voix).

Approbation des Comptes administratifs 2020 des budgets de la collectivité

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le confinement, suivie de l'installation du Conseil Municipal et que pour finir, les remontées mécaniques n'ont pu ouvrir pour la saison d'hiver 2020/2021. Il présente les Comptes administratifs 2020 des sept budgets de la Commune de Beaufort et adresse ses remerciements aux personnels de la collectivité qui contribuent, aux côtés des élus, à une gestion rigoureuse et optimisée des budgets (recouvrement des recettes et mandatement des dépenses), tout au long de l'année.

■ BUDGET LOTISSEMENT « LA MARZELLAZ »

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	510 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
Recettes	Prévisions	510 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Report de résultat 2019	- 188 323,30 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 188 323,30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	255 000,00 €
	Réalisations	0,00 €

Recettes	Prévisions	255 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Report de résultat 2019	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	0,00 €

Ce budget n'a subi aucun mouvement en 2020, la vente des 5 derniers lots disponibles étant liée à la résolution d'un contentieux familial.

■ **BUDGET RESEAU DE CHAUFFAGE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	214 448,80 €
	Réalisations	189 700,03 €
Recettes	Prévisions	214 448,80 €
	Réalisations	184 963,40 €
	Résultat de l'exercice	- 4 736,63 €
	Report de résultat 2019	+ 17 111,99 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 12 375,36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	81 780,80 €
	Réalisations	74 141,89 €
Recettes	Prévisions	81 780,80 €
	Réalisations	53 597,01 €
	Résultat de l'exercice	- 20 544,88 €
	Report de résultat 2019	+ 3 366,95 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 17 177,93 €

Ce budget est excédentaire en fonctionnement et au cours de l'année 2021, des décisions importantes devront être prises s'agissant de la poursuite des investissements.

■ **BUDGET ANNEXE FORET**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	480 017,00 €
	Réalisations	230 234,02 €
Recettes	Prévisions	480 017,00 €
	Réalisations	284 384,01 €
	Résultat de l'exercice	+ 54 149,99 €
	Report de résultat 2019	- 195 159,73 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 141 009,74 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	67 444,50 €
	Réalisations	408,13 €
Recettes	Prévisions	67 444,50 €
	Réalisations	19 127,34 €
	Résultat de l'exercice	+ 18 719,21 €
	Report de résultat 2019	+ 20 317,16 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 39 036,37 €

Le déficit important constaté en fonctionnement s'explique notamment par des baisses constatées depuis plusieurs années du prix de vente des bois (-50% pour des raisons sanitaires), par le report des recettes et des ventes de coupes d'une année sur l'autre (au regard notamment de la pression en

saison touristique) et par des coûts d'exploitation en forêt de montagne importants (notamment pour ce qui concerne le chantier de la télécabine pour lequel le bois a été remonté, générant ainsi des coûts d'exploitation importants). L'impact de la fiscalité est également évoqué (80 000 € de charge). Les choix politiques liés au transport à demi charge et aux coupes en régie expliquent également ce résultat. Le report de ce déficit sur l'année 2021 ne permettra pas de réaliser l'ensemble des travaux proposés par l'ONF (pour l'entretien et la valorisation de la forêt communale). La couverture de ce déficit nécessitera une participation du budget général.

■ BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	145 801,00 €
	Réalisations	66 640,67 €
Recettes	Prévisions	145 801,00 €
	Réalisations	106 191,10 €
	Résultat de l'exercice	+ 39 550,43 €
	Report de résultat 2019	+ 42 800,50 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 82 350,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	251 207,40 €
	Réalisations	103 696,84 €
Recettes	Prévisions	251 207,40 €
	Réalisations	100 902,00 €
	Résultat de l'exercice	- 2 794,84 €
	Report de résultat 2019	+ 87 806,40 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 85 011,56 €

L'excédent de la section de fonctionnement témoigne du bon fonctionnement du camping municipal (augmentation croissante du chiffre d'affaires qui a atteint 106 000 € en 2021 malgré une ouverture réduite de 2 semaines au printemps compte tenu de la mise en place du protocole sanitaire). L'excédent d'investissement permettra de terminer les travaux de déconstruction des bâtiments de la CCAS, en préalable à la poursuite du projet de développement du camping.

■ BUDGET DOMAINE SKIABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	1 114 154,53 €
	Réalisations	1 106 291,88 €
Recettes	Prévisions	1 114 154,53 €
	Réalisations	1 092 379,53 €
	Résultat de l'exercice	- 13 912,35 €
	Report de résultat 2019	- 2 331,54 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 16 243,89€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	14 708 026,16 €
	Réalisations	11 466 626,56 €
Recettes	Prévisions	14 708 026,16 €
	Réalisations	12 402 273,17 €
	Résultat de l'exercice	+ 935 646,61 €
	Report de résultat 2019	+ 951 981,91€
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 1 887 628,52 €

Le résultat de la section de fonctionnement intègre la redevance versée par la SEMAB (168 000 €) et une subvention d'équilibre du budget général de 833 757 €. Le résultat en investissement intègre essentiellement la réalisation de la Télécabine du bois.

■ **BUDGET GENERAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	6 777 594,00 €
	Réalisations	6 069 147,95 €
Recettes	Prévisions	6 777 594,00 €
	Réalisations	7 319 448,32 €
	Résultat de l'exercice	+ 1 250 300,37 €
	Report de résultat 2019	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 1 250 300,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	4 151 089,68 €
	Réalisations	2 164 465,97 €
Recettes	Prévisions	4 151 089,68 €
	Réalisations	2 279 465,54 €
	Résultat de l'exercice	+ 114 999,57 €
	Report de résultat 2019	- 697 238,44 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 582 238,87 €

L'excédent de la section de fonctionnement (supérieur à celui de 2019) malgré les baisses de dotations de l'Etat (la DGF est passée de 600 000 € en 2013 à 0 € en 2020) s'explique également par un impact relatif sur les recettes de la commune de la crise sanitaire en 2020, les charges de fonctionnement ayant continué à être optimisées.

Les résultats 2020 sont favorables et permettent, d'une part de maintenir une structure financière satisfaisante, d'autre part de réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement validé le 22 février dernier.

Le Conseil approuve (une abstention sur l'ensemble des budgets et un contre pour le Budget domaine skiable), les Comptes Administratifs 2020, étant précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

Approbation des Comptes de gestion 2020 de Madame le Trésorier

Le Conseil approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2020 de Madame le Trésorier.

Affectation des résultats

Le Conseil (à l'unanimité) procède à l'affectation des résultats (pour permettre la couverture des déficits des sections d'investissement) :

- Budget général : 1 250 300,37 €
- Budget chauffage : 12 375,36 €
- Budget camping : 67 350,93 €

Vote des taux des contributions directes 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 février 2021 par laquelle le Conseil municipal a validé son Programme Pluriannuel d'Investissement, décision dans laquelle s'inscrit notamment la stratégie relative au vote des taux des contributions directes pour l'année 2021.

Compte-tenu d'une part de la feuille de route définie par le Conseil, d'autre part des impacts de la réforme de la taxe d'habitation, il propose de valider pour 2021, une augmentation des taux du foncier bâti et non bâti de 2 %, les portant ainsi à 29,77 % pour le foncier bâti et 145,18 % pour le foncier non bâti. Il est précisé que la commune récupère pour le foncier bâti le taux du Département (11,03%) mais ce transfert n'a pas d'incidence sur la pression fiscale des contribuables. Les bases fiscales sont annoncées sans aucune revalorisation.

Le Conseil valide (2 contres) cette proposition

Vote des budgets primitifs : général, chauffage, camping municipal, forêt, domaine skiable, eau Arlysère, lotissement de la Marzellaz

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel s'est inscrite la préparation budgétaire pour l'exercice 2021 : réforme de la taxe d'habitation, crise sanitaire, non ouverture des remontées mécaniques de la station d'Arêches Beaufort. Cette décision impacte les recettes issues du tourisme (taxe de séjour, redevance SEMAB, loyers des saisonniers, ...) et les pertes ont été estimées à 350 000 €.

Il rappelle également la délibération du 22 février 2021 par laquelle le Conseil a validé la mise à jour du Programme Pluriannuel d'Investissement pour les années 2021/2022/2023. Le PPI prévoit la réalisation des opérations structurantes, tout comme une enveloppe pour les travaux courants de 1,2 M €. Le budget 2021 s'est construit dans ce cadre.

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires travaillées lors de plusieurs réunions des commissions programmation et finances, le Conseil vote les budgets primitifs 2021 : général, eau Arlysère, forêt, domaine skiable, chauffage, lotissement et camping municipal.

☞ **BUDGET ANNEXE "RESEAU DE CHAUFFAGE"** (unanimité)

* Section de fonctionnement	200 787 €
* Section d'investissement	66 920 €

Principales opérations retenues : financement des contrats d'exploitation et d'approvisionnement de la chaufferie bois. Réflexion à poursuivre s'agissant de l'extension du réseau, du devenir de la chaufferie

☞ **BUDGET ANNEXE "EAU ARLYSERE"**(unanimité)

* Section d'exploitation	50 000 €
--------------------------------	----------

Ce budget permet de traiter les flux financiers entre la Commune et Arlysère Agglomération, flux liés aux mises à disposition de personnels et de matériels.

☞ **BUDGET ANNEXE « DOMAINE SKIABLE »** (unanimité)

* Section de fonctionnement	1 219 046 €
* Section d'investissement	2 859 930,94 €

La section de fonctionnement s'équilibre sans redevance de la SEMAB compte tenu de la non-ouverture des remontées mécaniques pour la saison d'hiver et avec une subvention d'équilibre du budget général de 1 219 000 €.

La section d'investissement intègre le solde du financement de l'appareil de liaison entre le Planay et le plateau du Cuvy. Compte tenu de la non-ouverture des remontées mécaniques et afin d'alléger la charge sur ce budget, les partenaires bancaires de la commune engagés au tour de table financier de l'opération ont été sollicités pour un report de l'annuité de la dette de l'appareil. Son acceptation permet de réduire en 2021 l'annuité à rembourser en investissement de 500 000 € et

de prévoir une enveloppe de travaux à réaliser sur le domaine skiable.

↳ **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA MARZELLAZ »** (unanimité)

* Section de fonctionnement	510 000 €
* Section d'investissement	255 000 €

La clôture de ce budget est dans l'attente de la vente des 5 derniers lots disponibles, vente suspendue compte tenu d'un problème juridique lié à une succession.

↳ **BUDGET ANNEXE « FORET »** (unanimité)

* Section de fonctionnement	473 608 €
* Section d'investissement	87 647,31 €

Le budget 2021, compte-tenu du déficit cumulé fin 2019 et reporté (- 195 159 €), est établi avec un produit issu des ventes de coupes de 383 000 € et un apport du budget général de 80 000 €. Un programme de travaux en forêt communale est possible pour un montant de 212 000 €. Il est également prévu de régler la taxe foncière d'un montant de 82 000 € (avec un décalage d'une année).

↳ **BUDGET ANNEXE « CAMPING MUNICIPAL »** (1 abstention)

* Section de fonctionnement	115 000 €
* Section d'investissement	187 962 €

Ce budget permet de terminer les travaux de désamiantage et de déconstruction des bâtiments de la CCAS et de réaliser l'installation d'une borne flot bleue payante à l'entrée du camping (la borne existante à côté du centre de secours étant démontée). En fonctionnement, le budget prévoit un chiffre d'affaires (estimé avec prudence) de 100 000 €.

↳ **BUDGET GENERAL** (2 abstentions)

* Section de fonctionnement	6 546 821 €
* Section d'investissement	4 045 518 €

Le budget 2021 se caractérise par les principales évolutions suivantes :

- baisse des recettes issues du tourisme (taxe de séjour, redevance SEMAB, loyers des logements des saisonniers) mais baisse de certaines charges (ski bus, frais de secours),
- maintien des soutiens financiers apportés aux associations,
- optimisation des charges de personnel,
- augmentation de la fiscalité de 2 % pour le foncier bâti et non bâti.

Les investissements retenus intègrent notamment les travaux de voirie et de génie civil, le projet d'aménagement dans le secteur de la coopérative, la réfection des ponts qui le nécessitent, la réfection des bâtiments communaux (écoles), les opérations de suivi des glissements (Bossonnaz, Crêt Bron, les Iles), la mise en place du système de vidéo protection sur Arêches et Beaufort, des travaux sur les alpages, des opérations de revalorisation du patrimoine (site de la Cayère), des équipements à vocation sportive et touristique (projet Marcôt).

La section d'investissement prévoit une programmation de travaux de 1,9 M€ (hors reports) et s'équilibre sans recours aux prêts mais avec un produit issu de la vente de biens communaux pour un montant total (hors reports) de 470 000 € (ancienne école de la Pierre et bâtiment abritant la trésorerie) ainsi que le recours aux subventions pour un montant de 174 000 € (plan de relance, espaces valléens, dispositif petites villes de demain...).

En synthèse de ce travail, M. Le Maire constate que ces budgets 2021 sont dynamiques et ambitieux malgré le contexte mais les recettes attendues ont été évaluées au plus juste.

Mme Annick CRESSENS confirme que les budgets de la commune de Beaufort sont sains (Capacité d'autofinancement 5 fois supérieure à celle des communes de même strate) et que les résultats sont satisfaisants. Elle regrette néanmoins que le Budget 2021 n'intègre pas plus de projets en lien avec le logement. M le Maire rappelle qu'un travail s'engage pour la réhabilitation du patrimoine communal bien vieillissant tout comme l'étude pour l'urbanisation à l'entrée de Beaufort.

Etat annuel des indemnités des élus

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose, dans un souci de transparence, aux Communes, aux EPCI à fiscalité propre, aux Départements et aux Régions de produire un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, touchées par leurs élus « au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein » et dans tous types de syndicats ou sociétés locales, cet état devant être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

Le Conseil prend connaissance de l'état annuel des indemnités des Elus.

Demandes de subventions

Le conseil prend connaissance des dossiers pour lesquels des demandes de subvention peuvent être déposées rapidement et autorise M. le maire à engager les démarches nécessaires.

Opération	Financier sollicité
Renouvellement éclairages publics	SDES
Aménagement du secteur de la coopérative	Conseil Départemental / Région (Contrat ambition Région) DSIL / Contrat Petites villes de Demain en Savoie
Projet Roselend	Espace valléen
Projet d'aménagement du site de la Cayère	Espace valléen / Contrat Petites villes de Demain en Savoie
Espace nordique Marcôt	Conseil Départemental / Région / Contrat Petites villes de Demain en Savoie
Equipement informatique dans les écoles	Etat
Système de vidéo protection	Région / Etat
Aménagement secteur les Iles (sécurité)	Etat / Conseil Départemental / EDF
Traitement arcosses sur alpages	PPT

Modification des baux de location avec TDF (relais TDF)

Lors de la séance du Conseil municipal du 22 février dernier, les baux de location à intervenir avec TDF pour l'occupation des parcelles communales (le Crêt Gérel, les Villes dessus, la Picherie, les Prés) ont été validés pour une durée de 10 ans. Par suite, TDF a proposé de revoir à la hausse le montant des loyers (+ 4 000 €/an) à la condition d'établir les baux sur une durée de 15 ans (le montant annuel des loyers perçus s'établissant à 24 250 € en 2021).

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Convention avec Mountain Games

Le Conseil est informé de la demande de Mountain Games (organisateur de jeux d'énigme) visant à louer le grenier en face de la Coopérative pour accueillir leur activité.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec Mountain Games moyennant un loyer de 500 € pour la saison 2021.

Convention tripartite AAPPMA du Doron / Commune / EIRL Pascal GIRARD pour projet jeux gonflables à Marcôt

Le Conseil prend connaissance de la convention tripartite établie entre la Commune, l'EIRL Pascal GIRARD et l'AAPPMA du Doron permettant l'installation de jeux gonflables sur l'étang de Marcôt.

Au regard de l'intérêt de ce projet pour le développement et l'attractivité de la zone de loisirs de Marcôt, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, d'une durée de 5 ans intégrant une clause de révision annuelle, moyennant un loyer de 500 € pour la saison 2021

Information sur l'évolution du dossier « La Clé des Cimes »

Le Conseil est informé de l'évolution du dossier de « La Clé des Cimes » : la SCI La Clé des Cimes envisage de vendre une partie des appartements avec l'objectif que ces derniers continuent à être gérés en lits chauds.

La SCI resterait constituée de la SAS, de la SEMAB et de SSIT, MMV continuant à gérer la résidence dans le cadre d'un mandat.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les échanges avec les différents partenaires, étant précisé qu'une recette issue de la vente des terrains liée aux appartements (estimée à 500 000 €) reviendra à la Commune et que la convention de portage du foncier entre la Commune et l'EPFL est susceptible d'être modifiée (la charge annuelle de 213 000 € serait ainsi réduite).

Remontées mécaniques : validation des modifications apportées aux tarifs des forfaits saisons été 2021 hiver 2021/2022

Cette proposition sera revue lors du prochain Conseil municipal après validation par le Conseil d'administration de la SEMAB.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de divers biens immobiliers situés à Arêches et Beaufort.

Comptes-rendus des Commissions

Commission patrimoine :

- 3 dossiers ont été déposés au titre du budget citoyen (AAB / La Grovire / Patrimoine Beaufortain)
- Dossier de valorisation du site de la Cayère : un travail a été engagé avec le CAUE et AGATE
- Château de la Grande Salle : étude archéologique à réaliser

- Réfection du moulin de la Cayère : travail en cours de préparation avec le lycée du Grand Arc pour la réfection de la roue

Commission communication :

- Lettre d'information en cours de finalisation
- Le nouveau site internet sera opérationnel pour juin 2021
- La propriétaire de la chapelle des Carroz désire faire don de la chapelle à la Commune
- La prochaine lettre d'information aura pour thématique les finances communales

Commission sociale :

- Réunion avec le CIAS le 24 mars pour échange sur l'action sociale dans le Beaufortain
- Point sur la vaccination : le centre de vaccination de proximité de Beaufort se met en place grâce à l'implication des équipes des Mairies et des professionnels de santé

Commission agricole :

- Point sur le projet de Madame MICHEL Géraldine (création d'une entreprise de plantes aromatiques) : une convention sera établie avec l'ONF

Questions diverses

L'assemblée est informée :

- Les élus disposeront prochainement d'un bureau au rez-de-chaussée de la Mairie (salle Randens)
- L'étude acoustique pour cerner l'impact sonore du skate-park est engagée
- Une rencontre avec la SEM 4V est prévue le 2 avril afin de faire le point sur le projet de réhabilitation des appartements situés en dessus de la pharmacie
- Télécabine du Bois : une réunion avec le géotechnicien, en présence du RTM, est prévue le 24 mars 2021
- L'acte de vente du presbytère d'Arêches sera signé courant avril
- L'acquisition du bâtiment Challier, place Capitaine Bulle à Arêches, sera effective le 31 mars 2021
- Vente de la Trésorerie : les visites sont en cours et la remise des offres est fixée au 1^{er} avril
- Du fait que Madame Pauline CONTENT a été recrutée en remplacement de Madame Madeleine DURET-BIDELET (ATSEM à l'école de Beaufort) pour la fin de l'année scolaire

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 26 AVRIL
2021**